

Didactique Professionnelle – Quatrième Colloque International

**ENTRE PRESSIONS INSTITUTIONNELLES ET AUTONOMIE DU SUJET :
QUELLES ANALYSES DE L'ACTIVITE EN SITUATION DE TRAVAIL EN
DIDACTIQUE PROFESSIONNELLE ?**

Organisé par l'Association RPDP en partenariat avec le laboratoire CIREL (EA 4354)

Les 6, 7 et 8 juin 2017 - Université de Lille - Sciences et Technologies, France

**La tension entre la pratique de recherche et l'intégrité
scientifique : l'exemple de l'activité bibliographique**

Sophie KENNEL

Chercheure associée, LISEC 7 rue de l'Université 67000 Strasbourg, France

03.68.85.61.82

sophie.kennel@unistra.fr

Elsa POUPARDIN

Enseignante-chercheure, LISEC 7 rue de l'Université 67000 Strasbourg, France

03.68.85.07.65

epoupardin@unistra.fr

Thème 1 : Analyse de l'activité du chercheur : entre contraintes et ressources ?

Contribution théorique

Résumé

Notre contribution se propose d'explorer la question de l'activité bibliographique des chercheur.e.s et de leur lien avec l'intégrité scientifique. Cette activité, qui va de la constitution d'une culture savante préparatoire à la recherche à l'enrichissement de la connaissance scientifique par la publication, interroge les constituants de la production scientifique, l'éthique et les modalités d'évaluation des chercheur.e.s et des communautés de chercheur.e.s. Notre étude montre les liens et les tensions entre l'activité prescrite, induite et l'activité réelle de lecture et de citation des chercheur.e.s.

Mots-Clés : Recherche scientifique – activité des chercheur.e.s – intégrité scientifique – communication scientifique

Introduction

La nature du travail des chercheur.e.s a aujourd'hui changé, modifiée par les formes de la prescription, les conditions d'activité et les compétences requises pour agir, liées au numérique mais pas seulement (Pastré, 2011).

Ils ou elles doivent gérer les tensions entre l'activité prescrite et les bricolages nécessaires à leur développement professionnel (Meunier, Lambotte, & Choukah, 2013), les conflits entre une activité très normée et une exigence de créativité (Guyon, 2014).

En particulier, l'activité informationnelle (recherche documentaire, lecture et publication scientifique) se transforme et devient un enjeu majeur pour les chercheur.e.s et pour l'institution qui le finance. Par son activité informationnelle le ou la chercheur.e enrichit sa propre réflexion et assoit sa contribution à l'avancée de la recherche sur des bases connues et certifiées (Mahé, 2012), dans un processus d'apprentissage mutuel permanent. Par la publication, il ou elle se positionne dans sa communauté disciplinaire et participe à ce capital scientifique commun (Conseil national du développement des SHS, 2014). Mais publier implique également de respecter les règles de l'intégrité scientifique et en particulier la propriété intellectuelle et donc l'œuvre de ses pairs (CNRS & CPU, 2016).

Quel est le rapport aujourd'hui entre l'activité informationnelle des chercheur.e.s (information scientifique et technique, communication scientifique) et le respect des principes de l'intégrité scientifique ? Quelle culture partage la communauté professionnelle sur cette question et comment l'acquiert-elle ?

A partir de l'analyse d'un corpus de grilles d'évaluation de propositions d'articles scientifiques et d'une enquête par questionnaire, nous avons pu mettre en regard dans un premier temps les pratiques déclarées des chercheur.e.s et les normes définies par l'institution. Avec la même démarche, nous avons tenté de cerner ce qui pouvait constituer une culture professionnelle commune sur cette question de l'activité bibliographique en lien avec l'intégrité scientifique, à partir de modèles d'évaluation de l'activité scientifique. Enfin, les résultats de notre étude apportent des éléments de connaissance sur comment s'acquiert aujourd'hui cette culture professionnelle.

Méthodologie de l'étude

Nous désignerons la pratique informationnelle comme « la manière dont l'ensemble des dispositifs (techniques comme les logiciels ou non comme les bibliothèques), des sources (en particulier d'information mais aussi les ressources humaines), des compétences cognitives et habiletés informationnelles sont effectivement mobilisés dans les différentes situations de production, de recherche, et de traitement de l'information » (Ihadjadene & Chaudiron, 2009). L'intégrité scientifique quant à elle « se comprend comme l'ensemble des règles et des valeurs qui doivent régir l'activité de recherche, pour en garantir le caractère honnête et scientifiquement rigoureux » (Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2017).

Plusieurs axes d'exploration s'imposaient : du côté de l'activité de recherche, nous avons voulu interroger la connaissance et les représentations que les chercheur.e.s ont de ces normes et valeurs, et le discours qu'ils portent sur leurs pratiques bibliographiques en lien avec l'intégrité scientifique. Nous avons aussi voulu comprendre comment l'institution, par le mandat qu'elle octroie aux chercheur.e.s évaluateurs ou évaluatrices de leurs pairs, donne une réalité à ses valeurs et normes. En mettant en regard la prescription, les représentations et les pratiques déclarées, nous souhaitons identifier comment la culture professionnelle des

chercheur.e.s. se construit dans l'activité et le rapport à la communauté. Pour cela une analyse de corpus et une enquête par questionnaire ont été menées.

L'analyse de corpus a porté sur les principales revues en sciences de l'éducation et leurs critères d'évaluation concernant les références bibliographiques. L'enquête par questionnaire s'est centrée quant à elle sur trois thèmes : les représentations qu'ont les chercheur.e.s de l'intégrité scientifique, les pratiques qu'ils ou elles déclarent sur ce sujet, la façon dont ceux d'entre eux qui sont aussi évaluateurs/trices prennent en compte ces critères dans leur travail.

189 personnes ont répondu au questionnaire. La diffusion de celui-ci ne s'est faite que par l'intermédiaire de structures dédiées à la communauté des chercheur.e.s (écoles doctorales, directions de la recherche, comités d'éthique du CNRS et de l'INSERM), et il nous est difficile d'analyser les raisons de cette faible participation. Le sujet est sensible et de nombreuses personnes ayant répondu à l'enquête nous ont fait part de leur malaise à répondre à ce qui leur semblait être un sujet « piège ». Parmi les répondant.e.s, 52% sont des femmes. La moyenne d'âge est 36 ans, avec une expérience de la recherche variée : 48% des personnes répondantes ont moins de 3 ans d'expérience de recherche, 29% entre 4 à 10 ans, 23% plus de 10 ans. Quant aux statuts, ils se répartissent ainsi : doctorant.e.s : 62%, post-doctorant.e.s : 7%, maîtres ou maîtresses de conférences : 12%, maîtres ou maîtresses de conférences HDR : 3%, professeur.e.s des universités : 6%, chercheur.e.s : 2%, chercheur.e.s associée.e.s : 2%, ingénieur.e.s : 1%, autres (sans rattachement institutionnel) : 5%. La part des doctorant.e.s est ainsi majoritaire dans les résultats de notre enquête. La variété de statuts et d'expériences de nos répondant.e.s nous apporte cependant suffisamment d'éléments pour étudier comment se construit à la fois la compétence en matière de pratique informationnelle et la culture professionnelle.

L'activité informationnelle des chercheur.e.s : le rapport à la norme

Le 29 janvier 2015, huit organisations (CNRS, Inserm, Inra, Inria, IRD, Cirad, Institut Curie et les universités, représentées par la Conférence des présidents d'université), ont signé la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche, inspirée notamment de la charte européenne du chercheur de 2005¹. Ces textes stipulent que « tout travail de recherche s'appuie naturellement sur des études et résultats antérieurs. L'utilisation de ces sources se doit d'apparaître par un référencement explicite lors de toute production, publication et communication scientifiques. Leur utilisation nécessite dans certain[s] cas d'avoir obtenu au préalable les autorisations nécessaires » (CNRS & CPU, 2016).

Dans leurs pratiques déclarées de lecture, les personnes que nous avons interrogées ont bien intégré les normes de l'édition scientifique qui favorisent les circuits commerciaux et très formalisés de la publication scientifique. Elles privilégient les ressources contrôlées par des comités éditoriaux. Les documents les plus consultés sont en effet les articles de revues classées (68% des répondant.e.s) puis les ouvrages (21%), et ensuite les autres types d'articles scientifiques. Les thèses n'arrivent en première place que pour 2% des répondant.e.s. Les fréquences de consultation des communications orales ou des rapports d'études sont par contre extrêmement faibles. De la même façon, les répondant.e.s limitent leurs citations à des sources académiques, ou éventuellement à des articles de la presse spécialisés (pour 46 %

¹ <http://ec.europa.eu/euraxess/index.cfm/rights/europeanCharter>

d'entre eux). Les blogs ou sites personnels, les articles de la presse grand public, les documents administratifs restent très fortement en retrait.

Malgré le changement culturel voulu par les défenseurs de l'open access (Benabou, 2013; Ertzscheid, 2016) et le discours très virulent contre les circuits dominants de la publication scientifique exprimés en réponse à la question ouverte « une remarque sur le système d'évaluation par la bibliométrie ? » (50% de taux de réponse), les pratiques n'ont pas changé chez les répondant.e.s à notre enquête. Ce n'est pas surprenant étant donnée la contradiction entre les politiques institutionnelles actuelles en faveur du libre accès et les modalités académiques d'évaluation de la production scientifique, déterminantes pour l'évolution de carrière des scientifiques. La crise de la prescription (Hatchuel, 1996) est avérée entre le travail réel du producteur ou de la productrice de savoir scientifique et les multiples prescriptions qu'il ou elle subit dans l'organisation et la réalisation de la tâche. Face à cette injonction paradoxale, le développement professionnel des chercheur.e.s qui est « cette capacité qu'ont les humains de transformer les contraintes en ressources, le reçu en conçu, le subi en assumé » (Pastré, 2011) est fortement compromis par des situations de souffrance au travail (Benninghoff, 2011) et la confrontation des acteurs à un conflit de valeurs (Fave-Bonnet, 2002) leur imposant des règles d'intégrité strictes et les incitant dans le même temps à des pratiques plus opportunistes.

Les « pratiques répréhensibles ou questionnables de recherche (PQR) (en anglais : *questionable practices of research, QPR*) » (Corvol, 2016) sont considérées comme des manquements à l'intégrité scientifique. Parmi elles, la littérature officielle liste les inconduites suivantes (Agence nationale de la recherche, 2014; Errami & Garner, 2008; Tenopir, Allard, & Christian, 2015) : le découpage de ses travaux ou résultats de recherche, l'auto-plagiat, l'auto-citation, l'erreur de citation, la citation biaisée, la citation secondaire sans lecture du texte original, l'emprunt substantiel à d'autres publications même en citant les auteurs, l'appropriation de contenus par la paraphrase sans faire référence aux auteurs, l'omission de références aux résultats contradictoires, l'ajout ou l'omission délibérée d'auteurs (Kennel, à paraître).

Mais ces normes recouvrent-elles des pratiques effectives ? Quand un personnage du roman d'Umberto Eco tente de connaître les véritables mœurs des templiers, un de ses amis lui conseille de consulter les règles de l'ordre : « d'un système d'interdits on peut comprendre ce que les gens font d'habitude, (...) et on peut en tirer des ébauches de vie quotidienne »². C'est à partir de cette hypothèse que nous avons constitué une liste de comportements que les répondant.e.s de notre questionnaire devaient ranger dans une des catégories proposées (fraude, erreurs/maladresse scientifique ou comportement éthique). L'objectif était de mieux cerner les représentations de ces pratiques mais également d'évaluer leur réalité. On peut sans trop s'avancer imaginer que les comportements les plus excusés sont, au choix, ceux qui ne sont pas perçus comme déviants, ou ceux les plus pratiqués et les plus tentants.

Il est ainsi révélateur que tous les répondant.e.s qui jugent que « citer une publication à partir d'une autre citation sans lire l'original » est une fraude, déclarent ne l'avoir jamais ou rarement fait. Alors que ceux ou celles qui signalent la chose comme une maladresse ou un comportement éthique l'ont déjà pratiqué à 54,5%.

² Umberto Eco, *Le pendule de Foucault* (Paris: Grasset, 1992), p155.

Il est difficile d'avoir une vision très précise de l'ampleur des PQR et d'estimer le pourcentage de réponses « sincères », mais on peut mesurer leur importance relative. La citation secondaire sans lecture du texte original semble relativement rare dans les déclarations des chercheur.e.s de notre enquête (77% ont répondu "jamais" ou "rarement") mais 57% des répondant.e.s disent citer, parfois ou souvent, un document qu'ils n'ont pas lu en entier. Le deuxième comportement semble donc beaucoup plus fréquent que le premier.

Il semble que ce soit la pertinence de la norme qui soit remise en question dans ces cas. Ainsi 88% de ceux ou celles qui ne lisent pas l'article en entier considèrent que ce n'est pas « nécessaire ». Ils ou elles ne sont que 29% à juger inutile d'aller vérifier le texte original d'une citation avant de l'utiliser.

Cette absence de vérification révèle en tout cas une confiance assez forte dans le système et ses mécanismes de contrôle. Un.e. chercheur.e publiant n'est pas soupçonné *a priori* par les autres chercheur.e.s de pratiques peu rigoureuses. Le questionnaire le confirme : les évaluateurs/trices ne vérifient que peu les références bibliographiques présentes dans les travaux des candidats à un poste ou à la qualification (24%). Il s'agirait en effet de vérifier les citations des publications présentées pour candidater et ils estiment visiblement que la vérification a été faite lors du processus de *peer review* de la publication.

Le système de contrôle a d'ailleurs bien l'air de fonctionner si on considère le nombre important d'évaluateurs/trices qui disent vérifier, systématiquement, ou au moins quelques-unes des références des écrits qu'il leur est demandé d'apprécier. Les résultats sont cependant très variables selon les formes évaluées : seulement 34% des répondant.e.s vérifient quand il s'agit d'ouvrages alors qu'ils sont 80% à le faire pour un article, 72% pour une thèse. On retrouve là une hiérarchie implicite : les références dans les actes de colloque, qui sont moins valorisés dans l'évaluation des dossiers des chercheur.e.s, ne sont vérifiées que dans 49 % des cas.

Il y a globalement consensus sur ce qui fait la valeur d'une référence entre des chercheur.e.s débutant.e.s comme les doctorant.e.s et ceux ou celles en poste. Les deux groupes sont ainsi d'accord pour estimer dans leur majorité que le nombre de citations dans un article importe peu pour son évaluation (65% et 73%), tout comme la qualité des personnes citées (60% et 62%). Ils sont également d'accord pour donner du poids à l'actualité des sources (81% et 73%) et à leur caractère international (56% et 55%). Si les profils des chercheur.e.s interrogé.e.s ne permettent pas de repérer de divergences marquées dans les représentations ou les pratiques, qu'en est-il de l'évaluation du respect de la norme et de l'acquisition de cette culture professionnelle ?

Respecter et évaluer l'intégrité scientifique : une compétence identifiée ?

Parce que le ou la chercheur.e doit être à la fois lecteur/trice, auteur.e et évaluateur/trice de la production de ses pairs, les rapports officiels préconisent de plus en plus aux structures d'adopter une véritable politique d'intégrité scientifique qui permettent à ces derniers ou dernières d'agir en connaissance de cause³.

Les comités éditoriaux des revues scientifiques ne semblent relayer cette politique en aucune manière. Aucune des revues inscrites sur la liste des revues dites qualifiantes en sciences de l'éducation (70ème section), revues sélectionnées par le Haut Conseil de l'évaluation de la

³ Voir par exemple : <http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=41955>

recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) en 2016⁴, ne mentionnent jamais, dans sa rubrique « consignes aux auteurs » le terme « intégrité ».

Elles ne s'intéressent par exemple à l'information scientifique que sous l'angle technique : une injonction à utiliser telle ou telle norme bibliographique. Pour ne prendre qu'un exemple, l'auteur doit évaluer seul le nombre de citations qu'il doit déployer pour rendre son propos crédible. Aucune ne rappelle non plus que les citations doivent respecter les interdits listés plus haut.

Cette absence apparente de norme établie n'est cependant qu'un leurre. Nous avons consulté les consignes distribuées aux chercheur.e.s (*referees*) qui évaluent l'article (ici 26 revues de la liste ci-dessus). Il s'avère que dix-sept d'entre elles demandent explicitement qu'on examine la qualité des citations avec attention. Seuls neuf d'entre elles ignorent totalement le sujet, ou ne s'intéressent qu'à la norme bibliographique.

Les revues qui établissent la citation comme un critère discriminant pour la publication peuvent le faire de manière vague : « la bibliographie est-elle très satisfaisante ? », « pertinente ? », « cohérente et crédible ? ». Elles peuvent aussi émettre des critères quantitatifs : « la bibliographie est-elle suffisante ? », « les citations sont-elles en nombre suffisant ? ». Certaines se montrent plus précises en spécifiant les qualités d'une bonne bibliographie : a-t-elle « recours à des références récentes » ; permet-elle « de supporter le cadre théorique ou conceptuel de l'article proposé ? », « de mettre en tension les résultats obtenus avec ceux de la littérature du domaine ? », de juger de la maîtrise de « la connaissance et la compréhension de la littérature de référence » ? Enfin dans un registre un peu différent les *reviewers* peuvent apprécier si « les références sont citées à bon escient ».

Les attentes sont donc précises : si le ou la chercheur.e doit estimer s'il y a un nombre suffisant de citations, c'est bien que la norme existe. Cette dernière est simplement inexprimée. On peut se demander comment les évaluateurs/trices l'ont identifiée et intégrée. Nous pensons que c'est le plus souvent par imprégnation, par mimétisme du comportement des « plus expérimenté.e.s », par observation de l'activité d'autrui et de la production existante et par la conceptualisation de cette activité.

Ceci nous est globalement confirmé dans notre questionnaire par deux constats.

Le premier est que les répondant.e.s à notre enquête assumant des tâches d'évaluation (35% de nos répondant.e.s que nous appellerons « évaluateurs ou évaluatrices ») n'ont majoritairement pas reçu une formation à l'éthique scientifique (52%). Seulement 27% d'entre eux ont été sensibilisés aux enjeux des références bibliographiques. Or les chiffres sont à peu près les mêmes chez les répondant.e.s qui ne sont pas évaluateurs ou évaluatrices. Cela n'empêche pas comme on l'a vu plus haut que les « évaluateurs/trices » et les « non-évaluateurs/trices » accordent une égale importance aux mêmes critères pour réaliser une « bonne » bibliographie. Par ailleurs un nombre important de chercheur.e.s (37% chez les non-évaluateurs/trices) estiment qu'ils n'ont « pas vraiment » été formé.e.s. Cette perplexité quant au caractère effectif de la formation marque bien, selon nous, le flou qui entoure la notion pour les doctorant.e.s et le caractère informel de la formation reçue.

Le deuxième constat est que les deux populations s'accordent sur ce qui est bien, mais se divisent sur ce qu'il n'est pas correct de faire. On peut en conclure que l'apprentissage s'est

⁴ Liste des revues qualifiantes en 70ème section : <http://www.cpcnu.fr/web/section-70/rapport-d-activites-et-documents>

fait en imitant et qu'il est du coup difficile, pour un.e débutant.e, de détecter les comportements déviants de la norme implicite et de les juger.

La plupart du temps les différences de sensibilité vont dans le même sens ; comme si l' « évaluateur/trice » minimisait systématiquement les cas de fraude par rapport au « non-évaluateur/trice » : « utiliser les mêmes résultats pour plusieurs publications » relève de la fraude pour seulement 15% des doctorant.e.s contre 9% des « évaluateurs/trices » ; « favoriser la citation des chercheur.e.s connu.e.s, pour leur notoriété » (12% contre 6%); « citer une publication à partir d'une autre citation sans lire l'original » (9% contre 3% pour les évaluateurs/trices) ; « citer ses propres publications systématiquement » (17% contre 9%) ou « favoriser la citation de partenaires » (26% contre 17,91%). Même si l'échantillon interrogé est de taille limitée, on peut estimer que cette différence de représentations signale en fait des différences de comportements.

Ainsi, le fait paradoxal que les évaluateurs/trices « excusent » plus souvent que les non-évaluateurs/trices certains comportements en les classant comme erreur plutôt que comme fraude nous laisse penser que ces comportements leur sont sans doute plus familiers. Est-ce dû à leur expérience souvent plus importante, à l'intégration dans leur propre pratique de comportements plus « rentables », à l'issue d'un débat interne entre la norme et les valeurs collectives et personnelles ?

Ces premiers dépouillements du questionnaire montrent bien qu'il existe une véritable tension entre les prescriptions concernant l'activité bibliographique et la réalité vécue par les chercheur.e.s.

Conclusion

Cette exploration de la pratique et des représentations des chercheur.e.s a le mérite de faire apparaître ce qui reste de l'ordre de l'implicite et même de l'impensé. Parce que les normes sont bien établies et qu'elles semblent non problématiques, elles sont rarement explicitées ou rappelées, les formations à l'intégrité scientifique sont encore rares. La prescription concernant le respect des règles bibliographiques semble relever uniquement de l'acte technique. Mais cet acte implique en fait une réelle conceptualisation par l'acteur des déterminants de l'activité de production scientifique qui porte tous les enjeux de la science et de la diffusion des savoirs, et qui semble encore le plus souvent un impensé chez les chercheur.e.s.

Sujet tabou ou confiance aveugle dans l'adhésion collective aux valeurs de la science, dans l'apprentissage implicite par l'appartenance à une communauté, le sujet n'est que peu questionné par la recherche. Le sujet de l'intégrité scientifique interroge pourtant fortement aujourd'hui la façon dont se construit la culture mais aussi l'identité professionnelle des chercheur.e.s. Pour l'instant, c'est bien plus par une affiliation à la norme de l'évaluation et à l'intérêt économique que se construit cette culture. Les valeurs d'intégrité scientifique que l'institution veut pourtant renforcer aujourd'hui au travers de la formation et de nouveaux cadres institutionnels ne semblent pas encore totalement prises au sérieux par ses membres (évaluateurs/trices eux-mêmes ou jeunes chercheur.e.s) alors même qu'elles ne font plus débat. Une réelle transformation ne pourra sans doute s'opérer que lorsque les pratiques et les représentations seront mieux connues et que les chercheur.e.s seront en mesure de négocier les injonctions contradictoires auxquelles ils et elles sont soumis afin de favoriser leur développement professionnel.

Bibliographie :

- Agence nationale de la recherche. (2014, juin 26). *Politique d'éthique et d'intégrité scientifique*. ANR. Consulté 1 mai 2017, à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/fileadmin/documents/2014/Politique-ethique-integrite-scientifique-aout-2014.pdf>
- Benabou, V.-L. (2013). Les publications scientifiques : faut-il choisir entre libre accès et libre recherche ? *Hermès, La Revue*, 95 □ 106.
- Benninghoff, M. (2011). «Publish or perish!»: la fabrique du chercheur-entrepreneur. *ResearchGate*, 17, 47 □ 58.
- CNRS, & CPU. (2016, novembre 28). Pratiquer une recherche intègre et responsable : un guide. Consulté à l'adresse http://www.cnrs.fr/comets/IMG/pdf/pratiquer_une_recherche_integre_et_responsable_un_guide_05.12.2016-2.pdf
- Conseil national du développement des SHS. (2014). Les mutations du métier de chercheur en sciences de l'Homme. *Quadrige*, 25 □ 48.
- Corvol, P. (2016). *Bilan et propositions de mise en oeuvre de la charte nationale d'intégrité scientifique* (p. 63). Paris: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
- Errami, M., & Garner, H. (2008). A tale of two citations. *Nature*, 451, 397 □ 399.
- Ertzscheid, O. (2016, mai 16). Pourquoi je ne publie(ra) plus (jamais) dans des revues scientifiques. *affordance.info*. Consulté à l'adresse http://www.affordance.info/mon_weblog/2016/05/pourquoi-je-ne-publierai-plus-dans-des-revues-scientifiques.html
- Fave-Bonnet, M.-F. (2002). Conflits de missions et conflits de valeurs : la profession universitaire sous tension. *Connexions*, 31 □ 45.
- Guyon, M. (2014). Le travailler des scientifiques : contradictions de l'engagement de la subjectivité dans le travail. *Travailler*, 32, 75 □ 98.
- Hatchuel, A. (1996). Coopération et conception collective. Variété et crises des rapports de prescription. *Coopération et conception*, 101–122.
- Ihadjadene, M., & Chaudiron, S. (2009, décembre 10). *Des processus aux pratiques : quels modèles informationnels pour analyser l'accès à l'information en contexte professionnel ?* Consulté 3 novembre 2010, à l'adresse http://halshs.archives-ouvertes.fr/view_by_stamp.php?&halsid=rmev859ngm2vs0vk5tvtfjjo66&label=SHS&langue=fr&action_todo=view&id=hal-00468728&version=1
- Kennel, S. (à paraître). Normes et valeurs dans l'activité du chercheur : la question de l'utilisation des références bibliographiques. In *L'activité du chercheur* (p. 10).
- Meunier, D., Lambotte, F., & Choukah, S. (2013). Du bricolage au rhizome : comment rendre compte de l'hétérogénéité de la pratique de recherche scientifique en sciences sociales ? *Questions de communication*, 345 □ 366.
- Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. (2017). Politique d'intégrité scientifique au sein des établissements d'enseignement supérieur et de leurs regroupements, des organismes de recherche, des fondations de coopération scientifique et des institutions concourant au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, ci-après dénommés «opérateur(s) de recherche», et au traitement des cas de manquements à l'intégrité scientifique. *Bulletin officiel*. Consulté à l'adresse

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html>

Pastré, P. (2011). *La didactique professionnelle* (1^{re} éd.). Paris: Presses Universitaires de France - PUF.

Tenopir, C., Allard, S., & Christian, L. (2015). Beyond Downloads: Digital Usage of Scholarly Articles Survey Instrument. Consulté à l'adresse http://trace.tennessee.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1048&context=utk_infoscietpubs